



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DILA

**Au service de tous pour accéder
au droit, à l'information administrative
et au débat public**



*Légifrance, Service-public.fr, Entreprendre.service-public.fr,
Vie-publique.fr, La Documentation française, les sites économiques...*
c'est la Direction de l'information légale et administrative
(DILA). Service du Premier ministre, la DILA assure des
missions formant un cycle complet, de la diffusion du droit,
à son application dans la vie quotidienne des Français.

La lettre
de la DILA



CONTACT : dircom@dila.gouv.fr



La DILA c'est 3 missions

ACCÉDER À L'INFORMATION LÉGALE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE



La DILA édite et diffuse les textes législatifs et réglementaires français, mettant à la disposition de tous, la norme juridique française (*Légifrance, JORF*).

L'administration garantit également la transparence économique et financière par la publication de l'ensemble des informations légales, économiques et financières relatives à la vie des entreprises et au milieu associatif (*BODACC, BOAMP, JOAFE, Info-financière.fr*).

CONNAITRE SES DROITS ET DEVOIRS



La DILA met à disposition les informations administratives officielles pour les particuliers, les associations (*Service-public.fr*) et les entreprises (*Entreprendre.service-public.fr*).

S'INFORMER SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES



Vie-publique.fr et les éditions de *La Documentation française* donnent accès à des ressources sur les politiques publiques, le fonctionnement des institutions et éclairent le débat public dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique et international.

Chiffres-clés (2023)



167

millions de visites
Légifrance



605

millions de visites
Service-public.fr et
Entreprendre.service-public.fr



29

millions de visites
Vie-publique.fr



33 627

textes publiés au
Journal officiel